

CERTIFICAT DE SPECIALISATION Encadrement dans le Secteur Sportif

Dossier de candidature – Année scolaire 2024-2025

Dossier à retourner complété au lycée demandé avant la date butoir du 31 mai 2024

(Le lycée indique ici la ou les spécialités proposées du CS et s'il propose plusieurs spécialités, il crée deux lignes pour que le candidat précise sur quelle spécialité il postule)

RAPPEL : L'inscription en certificat de spécialisation encadrement en secteur sportif (CSE2S) est réservée :

- **aux candidats, titulaires d'un baccalauréat français** ou d'un titre admis en équivalence, et **titulaires de la mention complémentaire «Animation-gestion de projets dans le secteur sportif»**

ou

- **aux candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel obtenu en ayant validé l'unité professionnelle facultative «secteur sportif»**

En outre, pour être candidat dans cette formation, il est nécessaire de **satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation** permettant de vérifier le niveau dans le domaine sportif (cf. tableau ci-dessous, chapitre 2).

1. Débouchés professionnels possibles

La réussite du CSE2S donne droit à l'obtention d'une carte professionnelle et permet d'exercer le métier d'animateur dans une association, un club sportif, au sein de collectivités locales, structures de vacances ou dans le secteur scolaire.

Son titulaire peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ou de la fonction publique hospitalière (animateur).

Trois spécialités différentes existent pour ce certificat de spécialisation qui conduisent à des métiers différents :

- **Activités physiques pour tous (APT) :** le titulaire de cette spécialité peut encadrer, pour tout type de public, la pratique d'activités physiques diversifiées en initiation ou en loisir dans un objectif de santé et de bien-être.
- **Activités aquatiques et de la natation (AAN) :** le titulaire de cette spécialité obtient le titre de maître-nageur-sauveteur. Il peut, en autonomie, enseigner les différentes nages et assurer la sécurité des pratiquants. Pour conserver le titre de maître-nageur-sauveteur, il doit suivre un stage de recyclage tous les 5 ans.

- **Activités de la forme (AF)** : le titulaire de cette spécialité peut conduire un projet d'animation, et participer à la vie, à l'organisation et à la gestion de la structure. Il peut encadrer des groupes ou des individus dans la pratique des activités selon l'option choisie :

A → Cours collectifs

B → Haltérophilie, musculation

2. Les exigences pour accéder à cette formation

Pour accéder à cette formation, les candidats doivent :

- **Valider des tests physiques** organisés par des organismes de formation habilités par la DRAJES géographiquement concernée (test d'exigence préalable) avant le **26 juin 2024**.
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la spécialité concernée sera demandé avant de passer ces tests.
- **Présenter des documents** attestant qu'ils ont obtenu certaines certifications avant l'inscription dans la mention ; par exemple : attestation de prévention et secours civiques niveau 1(PSC1), brevet national secouriste sauvetage aquatique (BNSSA), ...

Ces exigences sont différentes selon les spécialités proposées pour le certificat de spécialisation.

Ils sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	Tests d'exigence préalable (à obtenir au plus tard au 26 juin 2024)	Autres exigences (à valider avant l'entrée en formation – Rentrée 24)
Mention Activités physiques pour tous (APT)	Test d'endurance dit « Luc Léger » et un parcours d'habileté motrice.	Attestation PSC1 (ou certification équivalente) ¹
Mention Activités aquatiques et de natation (AAN)	/	Attestation délivrée par un Maître-Nageur stipulant que vous avez réalisé un 400m en 7'40'' BNSSA ² en cours de validité (datant de moins de 5 ans) PSE1 ³ (délivré par la protection civile) et actualisé
Mention Activités de la forme (AF) Option : cours collectifs	Test d'endurance dit « Luc Léger » Tests de démonstration technique : step, renforcement musculaire et étirements	Attestation PSC1 (ou certification équivalente)
Mention Activités de la forme (AF) Option : Haltérophilie, musculation	Test d'endurance dit « Luc Léger » Tests de démonstration technique : tractions, squats et « développé-couché »	Attestation PSC1 (ou certification équivalente)

¹ PSC1 : Prévention et secours civiques niveau 1

² BNSSA : Brevet national secouriste sauvetage aquatique

³ PSE1 : Premiers secours en équipe

3. Fiche de candidature à l'entrée en CSE2S

Renseignements individuels

Nom : Prénom :
Sexe : Date de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Adresse mail :

Etudes poursuivies en 2023-2024

Formation suivie : Etablissement :
Adresse complète :
Modalités : Statut d'étudiant(e) Statut d'étudiant (e)- apprenti(e)
Stages réalisés dans le cadre sportif ou dans le cadre universitaire en 2023-2024 :

Structure d'accueil	Dates	Discipline sportive travaillée ou d'appui	Projet mené le cas échéant

Diplômes obtenus antérieurement

Baccalauréat obtenu (précisez) : Année d'obtention :
Mention complémentaire AG2S obtenue le : lieu :
Ou
Unité facultative UF2S obtenue le : lieu :
Autre diplôme, précisez :

Certifications obtenues :

BAFA : oui non

PSC1 : oui non

PSE1 : non oui, précisez l'année :

SST : non oui, précisez l'année :

BNSSA : non oui, précisez l'année :

Autres: (précisez)

Activités sportives

Discipline :

Club :

N° de licence :

Niveau : Départemental Régional National

Activités d'encadrement / coaching: (précisez)

Expériences dans le secteur sportif (arbitrage, juge, bénévole, etc) : (précisez)

Précisez en quelques lignes en quoi consiste votre projet de formation :

.....
.....
.....
.....